



PROCÈS-VERBAL

46^e Assemblée générale de
l'Association des résidents du Lac des Grandes-Baies
tenue dimanche le 21 juillet 2024

1. Mot de bienvenue et présentation des administrateurs

La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres et l'assemblée débute à 9h30 par la présentation des membres du conseil d'administration :

Luc Rousseau	vice-président
Rodrigue Ragot	trésorier
Daniel Claveau	directeur des loisirs
Fanny Forget	secrétaire
Dominique Laurin	présidente

2. Approbation de l'ordre du jour

- 1 Mot de bienvenue et présentation des administrateurs
- 2 Approbation de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 juillet 2023
- 4 Message de la présidente
- 5 Présentation des résultats financiers au 30 juin 2024
- 6 Rencontres et suivi des dossiers avec la Municipalité
 - 6.1 Lavage des embarcations
 - 6.2 Autres dossiers (location de chalet)
- 7 Faune – flore – environnement et protection du lac
 - 7.1 Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)
 - 7.2 Pêche et ensemencement
 - 7.3 Navigation de plaisance : règles, bouées
- 8 Vie communautaire
 - 8.1 Sentiers de ski de fond
 - 8.2 Fête de l'Amitié
 - 8.3 Carte de membre
 - 8.4 Autres activités
- 9 Communication
 - 9.1 Facebook – Courriel - Site Web.
 - 9.2 Affichage, dépliants, etc.

- 10 Varia
 - 10.1 Conteneur
- 11 Élection
 - 11.1 Élection : postes en élection : vice-président et trésorier
- 12 Levée de l'assemblée

Proposé par : Mme Lyne Bérardelli

Appuyé par : M. Mario Verret

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 juillet 2023

CONSIDÉRANT que tous les membres ont eu l'occasion de lire ce procès-verbal, qui a été envoyé à tous par courriel en date du 17 juillet 2024, il est proposé de ne pas faire la lecture intégrale de ce dernier.

PAR CONSÉQUENT, il est :

Proposé par : M. John Bonhomme

Appuyé par : M. Mario Verret

D'ADOPTER le procès-verbal du 23 juillet 2023 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Message de la présidente

Après avoir remercié les membres de son équipe pour leur engagement, leur expertise ainsi que pour leur temps et leur énergie, la présidente mentionne que les administrateurs ont travaillé sur différentes activités durant l'année, lesquelles ont été détaillées dans les deux rapports semestriels envoyés à tous par courriel.

Parmi celles-ci, le dossier de la station de lavage qui a nécessité plusieurs rencontres avec les autres associations de lacs pour aboutir à un mémoire qui a été déposé à la Municipalité, sujet qui est à l'ordre du jour ici ainsi que le site Web de l'association.

Finalement elle remercie chaleureusement tous les bénévoles qui ont répondu à l'appel durant l'année et qui font un travail extraordinaire, particulièrement :

Pierre Bouchard
Céline Castonguay
Nathalie Chardonneret
Danielle Cliche
Michèle Del Vecchio
Marie-Eve Dion
Jean-Charles Duceppe
Claudia Elie

Chantal Lemieux
Vick Lovett
Jackie Melançon
Nathalie Provencher
Rudith Provencher
Richard O'Reilly
Robert Trottier
Nathalie Varennes

Un merci spécial à Abigaël et sa mère Marie-Ève Dion qui achetaient les cadeaux pour les enfants ayant participé à des jeux lors de la fête de l'Amitié. Après plusieurs années d'implication, elles nous ont informés que c'était leur dernière année. C'est uniquement grâce à vous tous si nous pouvons réaliser toutes ces actions. Merci pour votre implication.

5. Présentation des résultats financiers au 30 juin 2024

Les résultats financiers de l'Association sont présentés et commentés par la présidente pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

PRODUITS	2024	2023
Cotisations des membres	4 220	3 870
Subventions Municipalité	3 500	3 400
Subventions autres ¹	2 500	
Ensemencement	2 005	2 237
Ristournes et intérêts	13	
Autres revenus ²	1 476	2 091
	13 714	11 598
CHARGES		
Abonnement		143
Assurances	598	536
Analyse de l'eau RSVL	480	
Achat d'équipement ³	1 080	8 268
Activités ⁴	1 757	2 880
Congrès et réunion	183	59
Cours et formation		100
Entretien des sentiers	3 720	7 561
Virement au compte d'épargne pour l'ensemencement	3 240	3 000
Fournitures de bureau	471	232
Frais de déplacement	418	
Permis	61	87
Relais ⁵ - construction	6 010	
Site Web - création	3 246	
Frais bancaires	40	37
	21 304	22 903

¹ Riverain donateur et Ministère suite au programme de Pêche en herbe

² Vente : Chandails, casquettes, cartes du lac, moitié-moitié

³ Achat : Chandails, casquettes, chapiteau

⁴ Fête de l'Amitié, cueillette plantes-sauvages, parade pontons

⁵ Fin de la construction du relais

Détail de l'encaisse	2024	2023
Excédent (Déficit) des produits vs charges	(7 590)	(11 305)
Solde des fonds début d'exercice	17 165	28 470
Produits	13 714	
Charges	(21 304)	
Correction	(4)	
Solde des fonds à la fin de l'exercice	9 571\$	17 165\$
Solde au compte d'épargne (poissons)	304\$	

6. Rencontres et suivi des dossiers avec la Municipalité

6.1 Lavage des embarcations

Mai 2023	Début de la station automatisée
Juillet 2023	Constat de plusieurs ratés
Août 2023	Pétition afin de faire réagir la Municipalité et prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes (EAE)
Octobre 2023	Rencontre des associations de lacs
Novembre 2023	Dépôt d'un mémoire

On se rappellera qu'en 2023, il y a eu plusieurs ratés lors de la mise en place de la station de lavage automatisée.

- La station était sans préposé (aucune supervision) et les embarcations mal ou pas lavés;
- Portails d'accès des débarcadères des lacs souvent laissés ouverts ou déverrouillés;
- Accès non sélectifs aux lacs avec une même combinaison de cadenas pour tous les lacs;
- Aucune vérification effectuée par le préposé en ligne; etc...

Suite à ce constat alarmant, l'ensemble des associations de lacs et l'Association de chasse et pêche de Nominigue ont déposé un mémoire auprès de la Municipalité. Le but étant de prévenir la propagation d'EAE. Nous avons été heureux de constater que la Municipalité avait retenu la plupart de nos recommandations. Entre autres :

- le retour de la clé pour les barrières;
- la gratuité pour les embarcations non motorisées;
- Annexe A pour les résidents riverains pour éviter d'aller faire laver les embarcations qui demeurent sur le même lac.

Encore cette année, ce n'était pas parfait, cependant, nous avons pris en note les améliorations souhaitées et nous en ferons part à la Municipalité lors de notre rencontre cet automne.

Période de questions

Q : Pourquoi les barrières ne sont pas fermées à la fonte des glaces?

R : Bonne question, celle-ci sera acheminée à notre rencontre municipale à l'automne.

Q : Est-ce que les canots, qui se promènent de lac en lac peuvent causer problèmes?

R : Selon certains biologistes, ce type d'embarcation qu'on sort de l'eau après chaque utilisation ne cause pas de problème car les EAE ne peuvent vivre dans de telles conditions.

Q : Est-ce que le Camp Nomingue respecte la réglementation avec ses canots?

R : En plus de la réponse à la question précédente. Le Camps Nomingue aurait un engagement avec la Municipalité sur le fait que leurs canots font toujours les mêmes circuits sur des lacs exclusivement situés à Nomingue.

Q : Est-ce que ceux qui livrent des quais sont tenus de respecter les règles?

R : Oui, ils doivent passer à la station de lavage comme les autres.

Commentaires des membres

- ✓ Certaines personnes laisseraient un dépôt de 200\$ pour 7 jours et le renouvellerait continuellement en gardant ainsi la clé toute la saison.
- ✓ Il faudrait améliorer la réinscription pour le code QR car c'est ardu.
- ✓ Avoir un règlement particulier pour les AIRbnb.
- ✓ On devrait mettre des scellés comme au Mont-Tremblant pour les embarcations lors des remisages chez les concessionnaires afin d'éviter le lavage lors de la remise à l'eau.
- ✓ Trouver une meilleure solution pour les propriétaires non-riverains du lac qui doivent sortir leurs bateaux à chaque utilisation et qui ne vont pas sur d'autres lacs afin d'éviter d'aller chercher la clé à chaque fois.
- ✓ On devrait interdire les ballasts sur nos lacs.

- ✓ Ce qui fait le plus de dommage se sont les vagues créées par certaines embarcations; elles érodent les berges.

6.2 Autres dossiers (location de chalet et affichage)

Pochette aux locateurs à remettre aux locataires qui inclurait :

- ✓ Calendrier des collectes;
- ✓ Règlement sur le lavage des embarcations;
- ✓ Consignes d'usage;
- ✓ Dépliant, information de l'Association;
- ✓ Tout autre document pertinent

Depuis deux ans, l'Association demande à la Municipalité de créer ces pochettes. Celle-ci n'était en mesure d'y donner suite faute d'effectif au service de l'urbanisme. Avec l'embauche de la nouvelle directrice de l'urbanisme, nous allons revenir à la charge.

Affichage :

- ✓ Retrait des pancartes Fate bike;
- ✓ Affiche des consignes d'usage nautique au débarcadère;
- ✓ Demande pour mettre à jour les procédures;

Nous avons à plusieurs reprises demandé le retrait des pancartes Fate bike pour les sentiers du lac Des-Grandes-Baies, le coût des assurances étant trop élevé. Le dossier est toujours en suivi.

Au débarcadère, l'affichage est non conforme, on explique les procédures de l'an passé pour le lavage des bateaux et les consignes d'usage nautique n'y sont plus. Dossier présentement en suivi.

Période des questions

Q : Pourquoi les consignes d'usage nautique n'y sont plus?

R : On ne sait pas, cela peut avoir été enlevé par n'importe qui.

7. Faune – flore – environnement

7.1 Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)

- Phosphore : le taux de phosphore permet de classer le lac selon son état trophique (vieillesse). Le lac des Grandes-Baies était classé oligotrophe en 2014;
- Carbone organique dissout (COD) : détermine l'évolution de la pollution organique qui, en concentration élevée, affecte les réserves d'oxygène dans l'eau;

- Chlorophylle a : indique l'abondance d'algues microscopiques (phytoplanctons) présent dans le lac;
- Chlorures et conductivité : la salinité de l'eau en lien avec les sels de la voirie et le PH (ajout versus 2014);

L'Association procède cette année à l'analyse de l'eau du lac, les derniers avaient été effectués en 2014. Ils ont débuté le 18 juin selon un protocole d'échantillonnage établi par le RSVL. Ceux-ci se feront sur trois mois à trois stations différentes, lesquelles sont prédéterminées par le RSVL. Deux dans la baie Henri et un dans la baie Nantel.

Le lac fait aussi partie d'une étude sur les métaux majeurs, des analyses de calcium, magnésium, sodium et potassium seront effectuées. Vous serez informés des résultats dès que nous les recevrons.

Période de questions

Q : Est-ce qu'on fait aussi des tests pour la turbidité?

R : Oui, nous faisons des tests de turbidité et de clarté.

Q : Ne devrions-nous pas faire ce genre de tests également sur les lacs en amont comme cela se fait au lac Tibériade pour le Grand-Lac-Nominingue?

R : Cela serait effectivement à considérer pour le futur.

7.2 Pêche et ensemencement

Le Ministère (MELCCP) octroi des contributions pour l'ensemencement aux organismes qui font le programme de Pêche en herbe. L'Association a reçu 2000\$ en 2023 pour l'ensemencement puisque nous avons fait le programme de Pêche en herbe.

	2023	2024
MELCCFP 2023	1 000 \$	1 000 \$
Contribution des riverains	2 000 \$	2 000 \$
Coût de l'ensemencement	3 000 \$ (1000 poissons)	3 000 \$ (750 poissons)

Cette année, nous avons ensemencé 750 ombles de fontaine en début mai selon le même scénario et toujours avec la pisciculture de Val-Des-Bois. Prendre note que les poissons ont été déversés à différents endroits sur le lac par des bénévoles. Merci à :

Pierre Bouchard	Richard O'Reilly
Jackie Melançon	Luc Rousseau
Daniel Claveau	Robert Trottier

Pour les prochaines années, comme nous ne pouvons plus compter sur les subventions du MELCCP, l'ensemencement se fera aux deux ans ou lorsque nous aurons accumulé un minimum de 3 000\$.

Commentaires des membres

S'assurer de mieux protéger nos frayères, identifiées par le CRE si on veut continuer à faire des ensemencements. Actuellement la navigation n'est pas respectée dans ces zones.

7.3 Navigation de plaisance

On rappelle que les zones identifiées en orange sur la carte créée par le CRE « Consignes d'usages et réglementation du lac des Grandes Baies », sont des zones de moins de 3 mètres. Les activités de wakeboard ou le surf devraient être évitées dans ces zones car elles ont un impact jusqu'à 5 mètres sur la colonne d'eau et cela génère des sédiments en suspension.

L'Association ne souhaite pas interdire les wakeboards ou les motomarines mais de sensibiliser les plaisanciers à adopter les bons comportements, et ce, dans le but de protéger le lac.

Pour ce qui est des bouées, l'Association désire en installer pour indiquer les zones sensibles et autres, seulement celles offertes par la Municipalité ne sont pas conformes. Le dossier est présentement en suivi.

Période des questions

Q : Peut-on mettre des bouées pour restreindre la vitesse?

R : Les lacs étant régis par la législation fédérale, nous allons nous informer.

8. Vie communautaire

8.1 Sentiers de ski de fond (et du lac)

Comme vous le savez, l'Association entretient près de 50 km de pistes dans les sentiers du lac des Grandes-Baies et en partie sur le territoire de la Réserve Faunique Papineau-Labelle. On n'a pas eu un gros hiver mais les sentiers sont demeurés ouverts pendant la saison hivernale grâce à trois bénévoles et sans eux, il n'y aurait pas de sentiers

Luc Rousseau
Pierre Bouchard
Rodrigue Ragot

Cette année, Richard O'Reilly a eu la brillante idée de fabriquer des supports en bois avec des réflecteurs en guise de balise sur le lac. On rappelle que l'entretien du lac est effectué par des riverains bénévoles et ce n'est pas la responsabilité de l'Association. Cependant, comme c'est apprécié par l'ensemble des membres, l'association soutient cette initiative.

8.2 Fête de l'Amitié

La fête de l'Amitié, qui est en fait une fête de bon voisinage a réuni près de 150 personnes l'an dernier. Tous les membres semblent apprécier cet événement. Rappelons que cette activité demande beaucoup d'organisation et de temps pour les bénévoles impliqués.

L'an passé, les administrateurs ont décidé de couper sur le nombre de commanditaires. Les années antérieures, plus de 100 prix étaient tirés, il n'y avait plus de musique tant il y avait des cadeaux à faire tirer. De plus, ça demande plusieurs jours de travail pour les bénévoles afin de recueillir tous ces commanditaires (de Tremblant à Mont-Laurier).

Cette année, la Fête de l'Amitié aura lieu dimanche le 1^{er} septembre de 12h à 16h. Rappelons, que la fête est gratuite pour les membres et leurs invités et que seuls les membres peuvent remporter un prix. Animation, jeux et cadeaux pour les jeunes.

Commentaires des membres

- Faire tirer des prix de présence à l'assemblée générale pour attirer plus de gens.
- Changer la date de la fête de l'amitié, un sondage pourrait être fait
- La proposition de mettre la fête à la même date que l'assemblée générale n'a pas été retenue.

8.3 Autres activités

Cueillette de plantes comestibles sauvages

L'activité de cueillette de plantes comestibles sauvages a réuni une quinzaine de personnes l'été dernier. Merci à Mme Louise Blouin, qui a eu l'idée de cette activité; les participants ont bien apprécié.

Parade de pontons

La parade fût courte et moins agréable que les années antérieures à cause du froid mais tout de même agréable. Bravo! à M. Pierre Gaul, qui a gagné le prix de présence; une carte cadeau de 50\$.

Inauguration du relais

Le nouveau relais a été inauguré en février en présence de la mairesse, Mme Francine Létourneau et du conseiller municipal, M. René Lalande. Une quarantaine de personnes étaient présentes pour les circonstances. Merci à son créateur et chargé de projet, M. Pierre Bouchard, pour la belle réussite et les bénévoles qui l'ont assisté dans la construction soit messieurs, Rousseau, Ragot et Cornu.

8.4 Carte de membre

On compte actuellement 210 membres. L'an passé nous avons perdu 3 bénévoles pour la vente de carte de membre. Il a donc été plus difficile de passer à toutes les portes pour le recrutement. Cependant, il est possible de devenir membre simplement en envoyant un courriel à l'Association et de faire le paiement par Interac.

Si vous souhaitez devenir bénévole ou participez à une activité quelconque, vous pouvez faire parvenir vos intentions à l'Association par courriel.

9. Communication

9.1 Facebook, courriel et site web

L'Association utilise davantage Facebook car c'est le média qui rejoint le plus grand nombre de personnes. (737 abonnés), cependant, si les messages sont importants, les membres sont informés par courriel.

La création d'un site Web est présentement en cours, il devrait être finalisé bientôt et sera accessible à tous; membres ou non-membres.

9.2 Affichage et dépliants

L'Association souhaite mettre à jour son affichage et dépliants; une demande sera déposée à la Municipalité à cet effet.

- Retrait des pancartes Fate bike (activité non permise dans les sentiers du lac des Grandes Baies;
- Affichage des consignes d'usages et la réglementation au débarcadère.

Un nouveau dépliant de l'association a été réalisé; on y présente différents sujets : directives pour le lavage des bateaux, qui sommes-nous, et autres informations utiles. Ce dernier sera remis lors de la vente de carte de membre et inclus dans la pochette des locateurs mentionné au point 6.2.

10. Varia

Achat d'un conteneur

Si les membres de l'assemblée acceptent, l'association ferait l'achat d'un conteneur qui serait installé au débarcadère afin d'y rapatrier tout le matériel qui est actuellement éparpillé chez un et l'autre. Une demande de permis sera déposée à la Municipalité pour l'autorisation. Nous avons obtenu 2 soumissions pour un conteneur usagé de 20X10 pieds par 8 pieds de haut.

- Conteneurs KJS : 2 450\$ plus 1 015\$ pour le transport plus taxes;
- Au Lac Supérieur : 2 400\$ taxes et livraison incluses.

Pour le recouvrement demandé par la Municipalité, nous estimons les travaux à 1 000 \$, ces travaux seraient effectués par M. John Bonhomme qui a accepté d'être bénévole chargé du projet.

Période de questions

Q : Avez-vous pensé à un kit de garage?

R : Oui, mais il peut facilement être défoncé et il n'est pas à l'abri des rongeurs.

Q : Pourquoi avoir vendu le Spot X

R : Les textos ou le 911 sont maintenant possibles même sans réseau.

Proposé par : Mme Rudith Provencher

Appuyé par : Mme Nathalie Provencher

D'AUTORISER l'Association à faire l'achat d'un conteneur au coût de 2 400 \$ taxes et livraison incluses et de faire l'achat du matériel nécessaire au recouvrement du conteneur.

ADOPTÉ

11. Élection

Comme la présidente et la secrétaire ne sont pas en élection cette année, il est convenu qu'elles soient respectivement présidente et secrétaire d'élection.

Avant de poursuivre, la présidente souligne que M. Luc Rousseau a décidé de ne pas renouveler son mandat. Nous prenons donc un moment pour souligner son départ et le remercier pour ses 30 ans d'implication au sein de l'Association.

11.1 Élection : postes en élection Trésorier et vice-président

Trésorier

M. Rodrigue Ragot souhaite représenter sa candidature au poste de trésorier. Étant donné qu'il n'y a aucune autre candidature pour le poste de trésorier et

Sur proposition dûment faite et appuyée

Le candidat M. Rodrigue Ragot est élu au poste de trésorier. Son mandat se terminera en 2027.

Vice-président

Aucune candidature n'est reçue au poste de vice-président.

Le poste demeure donc vacant. Le mandat de ce poste se termine en 2027.

12. Levée de L'assemblée

Merci à tous pour votre participation à cette 46^e assemblée de l'Association des résidents du Lac des Grandes-Baies.

Proposé par : M. Denis Proteau

Appuyé par : Mme Rudith Provencher

D'adopter la levée de l'assemblée. Il est 11h25.

ADOPTÉ

Dominique Laurin
Présidente

Fanny Forget
Secrétaire